
ALAN GREENBERG : Oui, nous avons dix personnes et toutes les régions sont représentées donc nous pouvons commencer.

Nous pouvons donc commencer.

GISELLA GRUBER : Bon, nous allons commencer l'enregistrement et nous allons commencer officiellement l'interprétation de cet appel.

Bonjour, bonsoir à tout le monde. Bienvenue à cette téléconférence mensuelle d'ALAC, le 26 avril de 21h à 23h UTC. Nous avons Alan Greenbger, Maureen Hilyad, Holly Raiche, Sébastien Bachollet, Sandra Hoferichter, Vanda Scartezini, Harold Arcos, Tijani Ben Jemaa, Seun Ojedeji, Wafa Dahmani, Julie Hammer, Olivier Crépin-Leblond, Ron Sherwood, Dev Anand Teelucksingh, Candice Mendez, Cheryl Langdon-Orr, Allan Skuce, Daniel Nanghaka, Loris Taylor, Siranush Vardanyan, Sarah Kiden, Rinalia Abdul Rahim, Karen Mulberry, Isaac Maposa, Aziz Hilali, Judith Hellertstein, Harold Arcos, Raitme Citterio, Alberto Soto, Humberto Carrasco. Nous avons les excuses de Monna Al Achkar, Garth Bruen, de León Sanchez et de Ali Almeshal.

Au niveau du personnel, nous avons Heidi Ullrich, Ariel Liang, Silvia Vivanco, Yesim Nazlar et moi-même, Gisella Gruber.

Nos interprètes aujourd'hui seront : sur le canal français, Claire et Camila; sur le canal espagnol, Sabrina et David; et sur le canal russe, Galina et Ekaterina.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Vous avez remarqué que nous avons, pour ceux qui sont sur Adobe Connect, un service de sous-titrage. C'est un test pour l'appel d'ALAC. Nous avons déjà travaillé avec ce système sur plusieurs webinaires et groupes de travail. J'espère que vous trouverez cela utile.

Je demanderais à tout le monde de donner son nom avant de prendre la parole pour la transcription, pour le sous-titrage et aussi pour les interprètes, pour qu'elles puissent vous identifier sur les autres canaux. Nous demandons à tout le monde de parler à une vitesse raisonnable pour permettre à tout le monde de faire un bon travail. Merci beaucoup. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup, Gisella. Nous allons bientôt devoir prendre une personne pour organiser l'appel, si on continue à avoir autant de messages. Nous avons un ordre du jour assez chargé. Il y a un problème d'écho aussi. Nous allons essayer de savoir d'où il vient.

Le premier point de notre ordre du jour : est-ce qu'il y a des changements d'abord, dans notre ordre du jour. Est-ce qu'il y a des divers à ajouter? Bien. Je ne vois pas de main levée. Je n'entends personne qui demande la parole. Donc, c'est bon. Nous passons au point suivant : le point 3, est-ce que nous avons des actions à suivre?

HEIDI ULLRICH :

Non, nous n'avons pas d'actions à suivre à Marrakech pour l'ALAC. Les actions à suivre de Marrakech pour ALAC sont en progrès ou ont été conclues. Donc, il n'y en a plus.

ALAN GREENBERG : Merci. Prochain point de l'ordre du jour : c'est le point lié à la politique. Nous avons plusieurs points inclus dans l'ordre du jour. Nous n'allons pas passer trop de temps là-dessus. Ariel, est-ce que vous pouvez faire une rapide révision des actions, des points ouverts actuellement?

ARIEL LIANG : Il y a seulement une chose qui est en cours de réalisation et la version préliminaire du budget final, Tijani s'en occuper. Nous avons une période de commentaires qui est très courte, puisqu'elle va finir le 30 avril. Donc, la période de commentaires publics va finir le mercredi et je vous invite à regarder. Vous avez le lien sur l'ordre du jour. C'est le seul point qui est en cours de réalisation.

Nous avons d'autres commentaires. Il y a un premier point sur une rédaction préliminaire des commentaires publics. Et, le deuxième point est ouvert pour la proposition, il s'agit de la Règle de Génération d'Étiquette. Je vais vous poster le lien pour que vous l'ayez et c'est tout. Merci.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. Pour la question de la Règle de Génération d'Étiquette, je ne pense pas que nous en sommes là, à moins que j'entende quelqu'un qui me le dise et qu'il me dise qu'il y a quelque chose d'important à dire là-dessus. Je pense qu'il n'y a pas de commentaires et c'est la même chose pour les statuts constitutifs. Est-ce que quelqu'un a quelque chose à ajouter pour ces questions liées à la politique et les

deux points que nous venons de mentionner ici? Je n'entends rien. Je ne vois pas de mains levées, donc je pense que nous pouvons continuer.

Nous allons passer au point 5 de notre ordre du jour. C'est la révision des candidatures d'ALS actuelles.

HEIDI ULLRICH :

Non. Natalie a aussi déclaré et elle a rapporté cela que, outre ce qu'elle a dit, il y a actuellement des structures. Il y en a une pour laquelle on vote. Nous avons actuellement 198 structures At-Large et il y a plusieurs candidatures qui sont en cours d'étude, en cours d'analyse. Natalie a joint deux des leaders de ces RALO et on attend leur réponse.

Il y a une diligence qui est la réalité actuellement.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des commentaires sur ces points? J'ai vu qu'il y avait une certification récente d'un organisme qui s'appelle Greater Washington.

HEIDI ULLRICH :

Oui, vous avez raison.

ALAN GREENBERG :

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires. Il y a encore un peu d'écho, est-ce que vous pouvez vous assurer que vos lignes sont muettes ou est-ce que le personnel peut s'occuper du problème? On l'entend moins, mais il est quand même bien là. Parfait. Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup, Alan. Je voudrais vous dire qu'une des candidatures qui sont en cours d'analyse actuellement en diligence due vient d'une ONG et ils sont venus à Marrakech. Nous les avons invités. C'est vraiment un programme qui a porté ses fruits, puisqu'il nous a déjà porté une ALS.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup Tijani. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur ce point? S'il n'y en a pas, nous allons passer au point suivant de notre ordre du jour. Ce sont les rapports de notre groupe de travail des liaisons des RALO et tout ce qui concerne ALAC.

Normalement, nous ne passons pas beaucoup de temps sur ce point, mais je voudrais savoir s'il y a des liaisons, des directeurs ou des présidents de RALO ou d'ALS qui ont quelque chose à dire. Si c'est le cas, c'est le moment. Vous avez la parole. Je ne vois pas de mains levées, je n'entends aucune voix. Je crois que c'est la première fois que cela arrive.

Nous allons donc passer au point 7 de notre ordre du jour. Nous sommes en avance sur notre ordre du jour. C'est bien, nous allons finir de bonne heure. Le premier point du point 7 est le comité de processus de sélection des membres du conseil le BMSPC et je vais donner la parole à Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup, Alan. Excusez-moi, il y a un écho. C'est réglé.

Alors, comme vous le savez, j'ai déjà envoyé le rapport du BMSPC qui a fait son rapport. Je l'ai donc envoyé pour que l'on sache ce qui ne s'est

pas bien passé, pour qu'on puisse le corriger pour la prochaine sélection. C'était l'objectif de ce rapport. Nous avons relié toutes les remarques de tout le monde, y compris le président du BCEC qui a participé à tous nos appels et à la rédaction de ce rapport. Je ne vais pas vous le relire. Vous le trouverez sur la page wiki. Je vous l'ai envoyé par courriel. Je vous en parlerai rapidement.

Nous avons fait des recommandations pour le remplacement des membres qui manquaient au BCEC ou au BMSPC. Il y avait un problème. Roberto a dit que nous devons mettre en place une procédure pour remplacer les personnes qui ne travaillent pas correctement. Le BMSPC propose que l'on élise non seulement deux personnes, mais trois personnes par région. Cette troisième personne pourrait entrer en fonction s'il y avait des problèmes. C'est très important pour le BCEC, parce qu'il décide des gens qui auront ces fonctions. Donc, on ne peut pas admettre que le BCEC décide avec seulement quelques membres. C'est pour cela que nous avons proposé cela.

Alan sait que nous considérons le problème pour une personne. Mais, si c'est le problème de deux personnes, que va-t-il se passer? Pour la discussion du BMSPC, nous voulons faire un suivi de ce processus et gérer cette question de procédure. Pour résoudre le problème du manque d'une personne, nous proposons d'alterner avec ces deux membres, de nommer une troisième personne.

Le deuxième point, c'est le point de départ de ce processus de sélection. L'année dernière, nous avons commencé en retard, nous avons commencé lors de la troisième réunion de l'année. Nous avons proposé de commenter, cette fois-ci, lors de la réunion B, la deuxième réunion de

l'année. Je pense qu'Alan est d'accord avec nous, il pense comme nous. Nous devons avoir au moins le président de deux comités sélectionnés pour que le processus puisse commencer. Il commence maintenant.

Le prochain point était la confidentialité. Comme vous le savez, il n'y a rien de mentionné dans les règles sur la confidentialité. Le BMSPC propose d'imposer de délais pour définir les délais, pour définir qui aura accès aux différents sondages et quels seront les accords de confidentialité qu'il faudra avoir et signer. Il est certain que cela ne figure pas dans nos règles de procédures, mais je propose de le mettre au niveau des délais. Ce sont des termes de référence.

Bien sûr, les règles actuelles disent que les deux comités doivent établir leurs règles de procédures eux-mêmes et les publier. Le BCEC n'a pas fait cela, parce que nous n'avons pas ce type de règles. Nous avons des règles spéciales à appliquer.

Et, le BCEC, normalement, comme Alan l'a dit, ce n'a pas été publié. Donc, nous proposons de définir des lignes générales pour ce processus dans son ensemble que nous allons collecter maintenant dans le cadre de nos procédures.

L'autre point est une question d'un candidat qui était très en colère, parce que nous avons parlé avec les personnes de référence, mais c'était lui qui l'avait proposé. Donc, le BMSPC propose de mettre cela dans les règles de procédures, que le candidat soit partagé avec la personne de référence.

Pour chaque candidat, ils doivent savoir que c'est une obligation. Bien. Les 360 évaluations : normalement, et comme d'après ce que j'ai

compris, ce serait la dernière fois, nous avons reçu une lettre de Steve qui nous demandait si nous pensions que nous avions besoin d'une évaluation à 360 degrés. Nous avons répondu que cette information serait donnée à un moment donné. Je pense qu'il faudrait que le président d'ALAC et le président BCEC, à la demande du BCEC, voudraient que l'on fournisse cette évaluation à 360 degrés. Merci.

Le BMSPC pense que nous devons préciser dans les règles de procédure, nous devons fournir des références pour plusieurs candidats et que nous ne devrions pas participer à cette évaluation.

GISELLA GRUBER : Tijani, excusez-nous. Nous sommes navrés de vous interrompre. Il y a beaucoup de bruit sur la ligne et il est difficile de vous suivre. S'il vous plaît, demandez à tout le monde de mettre les lignes en muet. Nous avons des interférences. Nous avons beaucoup de bruit, nous sommes en train d'essayer de localiser l'origine de ce bruit.

ALAN GREENBERG : Il semble que quelqu'un a une hyène très en colère à côté de lui.

GISELLA GRUBER : Nous devons localiser le problème avant de continuer. Peggy, est-ce que vous pouvez trouver l'origine de ce bruit?

CHERYL LANGDON-ORR : Alan, nous ne pouvons pas mettre toutes les lignes en muet à l'exception de la ligne de Tijani? Peut-être que nous pouvons faire cela. Il semble que cela aille mieux maintenant.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, ça va mieux.

ALAN GREENBERG : Cheryl, je ne sais pas du tout quoi vous répondre.

GISELLA GRUBER : Je crois que nous avons localisé la source du problème. Merci à tous. S'il vous plaît, donnez votre nom quand vous prenez la parole. Tijani, vous pouvez y aller.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup. Donc, le point suivant concerne la technologie. Ce sont les problèmes techniques qui sont apparus lors du processus de sélection de 2014. Et le BCEC a maintenant cette liste qui est sur la page Wiki. Nous recommandons que cette liste soit testée, que ces problèmes soient testés avant la sélection de façon à ce que nous soyons sûrs que nous faisons une sélection et qu'on s'assure que ces problèmes ne vont pas réapparaître.

Le point suivant est sur la communication entre les candidats et la communauté At-Large. La dernière fois, il y a eu des problèmes. Un candidat était très en colère contre le personnel, parce que le BCEC a décidé que l'interaction se ferait par le Wiki, par la liste de courriels.

Le candidat voulait faire cela en direct à travers une téléconférence et interagir directement. Nous avons changé d'opinion et nous avons décidé de faire une intervention directe. Pour éviter cela, le BCEC recommande de mettre en place une procédure pratique pour la communication entre la communauté At-Large et les candidats pour faire leur campagne. Pour le premier tour d'élection, il faudra inclure cela dans les directives.

La procuration est seulement pour ceux qui ne peuvent pas participer, quelqu'un qui ne peut pas voter pour une raison ou pour une autre. Cette personne peut être à l'hôpital, dans un avion... Elle ne peut pas voter. Elle va donner la possibilité à quelqu'un d'autre de voter à sa place, lui donner une procuration. Dans ce cas, le BCEC recommande que la personne qui aura cette procuration votera selon le vœu, la volonté de la personne qu'elle remplace.

Ensuite, pour le remplacement, si vous avez un candidat qui est en même temps un membre. Il n'a pas le droit de voter. Donc, pour ces personnes, le RALO va sélectionner un remplaçant pour cette personne. Le remplacement sera nommé par le RALO et il pourra voter en fonction de ses propres convictions.

Tout cela n'est rien de très compliqué, mais quand nous avons eu des problèmes la dernière fois... Il y a un autre problème pour la question du remplacement. Si quelqu'un, si un candidat qui est en même temps un membre de l'électorat et qui a perdu au premier tour. Quelqu'un demande de récupérer son droit de voter pour le deuxième tour.

C'était un problème pour moi. Heureusement, quelqu'un de très gentil a trouvé dans la règle de procédure, dans la partie de la sélection ou des

élections des membres du conseil, la ligne suivante : « Le candidat qui abandonne ne peut pas participer pendant ce deuxième tour d'élection. »

Donc, dans la sélection, la personne sera sélectionnée. C'est comme cela que nous avons résolu cela. Le BCEC propose de modifier nos directives de façon claire. La règle des procédures, pas les directives, excusez-moi. Nous voulons dire que tout remplacement ne pourra pas récupérer un droit de vote, même s'il a abandonné à un moment donné au cours du vote.

Voilà. J'ai fini. Nous allons passer aux méthodes de vote, maintenant. C'est le prochain point. Nous avons eu plusieurs discussions à ce propos et rien ne figure trop dans nos règles. Donc, nous devons le mentionner dans nos règles. Nous voulions dire clairement et spécifier cela dans nos règles de procédures pour chacune des sélections qui vont être faites. Nous avons proposé de faire cela avec l'aide d'une personne, d'un conseiller ou d'un expert spécialisé, qui puisse nous expliquer quelles sont les méthodes de vote les plus appliquées pour ce type de choses, en fonction de l'objectif du vote. Il peut y avoir différentes manières de le faire.

Notre règle de procédure dit que, même si nous avons, dans le premier tour, un candidat qui a plus de 50 % des votes, il ne peut pas être déclaré gagnant. Nous proposons que cela soit changé, que si quelqu'un a plus de 50 %, il soit déclaré gagnant du vote.

Comment faisons-nous lorsque nous avons un vote ex aequo? Nous avons un autre problème que nous avons dû affronter la dernière fois. Le BMSPC pense que le processus doit être clairement défini dans les

règles de procédures, parce qu'il y a un ballottage, il y a une procédure qui dit que l'on peut voter une deuxième fois, mais seulement une fois à chaque étape. C'est quelque chose dont nous devons discuter.

Nous n'avons pas de recommandations spécifiques dans ce domaine, mais nous pensons que ce problème de ballottage, de candidats qui arrivent ex aequo doit figurer dans nos règles de procédures pour avoir une solution à proposer dans ce type de situations. On ne peut pas avoir de changements dans ce domaine.

Ensuite, nous avons eu une demande d'Alan Greenberg pour publier les résultats dans le futur. Il a proposé que l'on publie les résultats. Par exemple, pour le premier tour des élections, nous allons publier quel est le résultat pour chaque candidat. Cette proposition est aussi valable pour les différentes étapes du deuxième tour.

Je n'ai pas de recommandation spécifique personnellement dans ce domaine. Nous devons nous mettre d'accord sur un point et l'inclure dans nos règles de procédures. Donc, si nous voulons que ces résultats soient publiés, cela doit figurer dans nos règles de procédures. Je pense qu'on serait d'accord sur ce point.

Pour conclure, il y a une autre discussion sur ce que nous devons mettre dans les directives et dans les règles de procédures.

Je pense que nous n'allons pas transformer nos règles de procédures et les rendre plus lourdes. Nous devons ajouter ce qui est nécessaire au niveau des directives. Mais, au niveau supérieur, tout cela doit figurer dans la procédure. Je crois que c'est tout. Le vote par procuration, je l'ai dit. Je crois que j'ai fini.

Je crois que j'ai fini mon rapport. Je sais qu'Alan a un commentaire à faire. Donc, je m'arrête ici.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Merci, Tijani. J'ai une ou deux corrections à faire. Tijani et moi avons déjà beaucoup discuté de cela. L'un des points mineurs est le fait que Tijani suggérait qu'il y ait des règles concernant qui peut partager son expression ou sa déclaration d'intérêt suivant les règles et les procédures.

Ce que je suggère est que cela ne soit pas ajouté dans le règlement intérieur, parce qu'il y a différentes expressions d'intérêt en ce moment et cela devrait être publié par le BCEC et tous les candidats doivent savoir clairement quels sont les problèmes. C'est important de préciser cela.

Le deuxième point que j'ai suggéré, qui n'était pas expliqué par Tijani est le fait, qu'à l'heure actuelle, soit l'ALAC soit le BCEC vont désigner le président du groupe. Je n'imagine pas un monde où l'ALAC pourrait ne pas souhaiter désigner un président. Donc, on suggère qu'il y aurait, bien sûr, des modifications apportées à cela.

Un petit commentaire concernant ce que disait Tijani et le fait que la première suggestion de 2010 était de publier les résultats. C'était un précédent à tenir compte. C'est pourquoi je voulais donner mon avis concernant la publication des résultats préliminaires. Au sujet de ce qui est documenté, je pense que c'est la voie à suivre.

Autrement, je pense que Tijani et moi sommes totalement d'accord. Tijani, je ne sais pas si vous voulez faire un commentaire pour rebondir sur cela ou vous relevez la main pour une autre intervention?

TIJANI BEN JEMAA : On n'a pas de vote au sein du BMSPC Parfois, il est impossible d'avoir ces résultats préliminaires, parce que la décision est nécessaire. Cela pourrait être validé quelques instants après.

Donc, c'est l'ALAC qui devrait désigner le président, mais on ne devrait pas oublier cela.

ALAN GREENBERG : C'est vrai, Tijani. Je suggérerais que, dans le monde réel où il faut absolument prendre des décisions, le président du groupe doit avoir cette prérogative ou ce pouvoir discrétionnaire. Cheryl?

CHERYL LANGDON-ORR : Merci. Je vois que le rapport a été amendé. Je veux que ce soit clair, puisque j'ai collaboré et j'ai dirigé l'initiative de travail pour la sélection des membres du conseil d'administration. C'est pourquoi j'ai été surprise de voir que la question de la confiance était incluse et que, par la suite, les recommandations faites n'étaient pas suivies étant donné les précédents qui n'étaient peut-être pas respectés.

Donc, ce n'est pas la voie à suivre. De toute façon, il me semble qu'il faudrait que l'on tienne compte des recommandations et l'ordre des recommandations faites avec aussi peu de modifications que possible, c'est-à-dire qu'il y a un haut niveau pour les modifications essentielles

recommandées pour ce rapport. Mais, sachant qu'il doit y avoir des procédures opérationnelles standards validées pour que le conseil d'administration les confirme comme en parlait Tijani et comme l'explique les rapports.

Or, si nous avons un accord communautaire disant que tout cela devrait être compris pour le processus de sélection, je voudrais que l'on sache que cela constituerait une modification des règles qui permettrait au groupe de gestion et de sélection, le BMSPC, de définir ce dont parlaient Tijani et Alan.

C'est le fait que ce groupe devrait maintenir son rôle et que, dans l'avenir, on devrait tous avoir ce type d'informations et que ces procédures devraient être celles habituelles d'évaluation du conseil d'administration. Ce groupe, en consultation avec le groupe d'évaluation, devrait considérer la question.

Le BCEC futur, j'espère pour les tours ultérieurs d'élection, va suivre les procédures définies, c'est-à-dire que nous devons supprimer ces limitations au BCEC qui pourra par la suite définir ses propres règles afin d'avoir une prévisibilité et certitude pour les candidats et pour les électeurs dans l'avenir. Merci.

ALAN GREENBERG :

Merci, Cheryl. Pour ceux qui n'ont pas suivi le processus de ces dernières années, j'expliquerais que le premier groupe de personnes, celles qui ont participé à la première sélection et c'est Cheryl qui a dirigé ce groupe, si je ne me trompe, elle le présidait, ces gens ont élaboré beaucoup d'informations avec beaucoup de règles de procédures.

Donc, je voudrais que l'on essaie de supprimer l'écho, s'il vous plaît, parce que j'ai du mal à suivre. De toute façon, je dirais que le problème est que les travaux dans ce groupe n'étaient pas très organisés et que les groupes qui ont suivi ont beaucoup travaillé, mais n'ont jamais peaufiné les documents publiés.

Je n'arrive pas à trouver un document peaufiné. Donc, on devrait peut-être mieux s'organiser. Dans un premier temps, ce que j'ai demandé que l'on fasse est de créer un groupe. J'ai fait un appel à commentaires pour ces personnes qui travaillent avec moi sur la nouvelle rédaction des procédures et des règles. Dans les prochaines semaines, l'idée est de présenter les procédures et le règlement intérieur finaux avant Helsinki. Il faut qu'il y ait des détails et des règles clairement définis pour pouvoir les ratifier lors de cette réunion.

Je pense que l'exigence est qu'il y ait une période préalable de 21 jours, je ne suis pas sûr. En tout cas, on devrait commencer tout de suite à travailler sur la rédaction des nouvelles règles pour qu'elles soient approuvées, que l'ALAC fasse les commentaires et que ces règles puissent être ratifiées à Helsinki. Tijani, allez-y.

On vous entend, maintenant.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci. Merci, Cheryl, de ces commentaires fort utiles et intéressants. Il me semble que vos recommandations concernant les règles de confidentialité que vous aviez rédigées pour le premier tour ne faisaient pas partie d'un document officiel. Vous avez rédigé un rapport, mais

qu'il n'y avait pas de lignes directrices officielles à suivre dans l'avenir au sein de chaque BMSPC et BCEC.

Donc, ce que l'on suggère est que l'on ait des lignes directrices qui comprennent tout ce que l'on a fait jusqu'à présent et que chaque BCEC ou BMSPC ou n'importe quel groupe puisse suivre ces types de procédures. L'idée, pour moi, est que ce soit le seul moyen et ce serait, je pense, la seule manière d'avoir des règles uniformes que tout le monde suive. Donc, je pense que, à chaque fois que l'on ajoute un commentaire concernant les lignes directrices du BMSPC pour les tours ultérieurs, on devrait tenir compte de ces règles existantes.

ALAN GREENBERG :

Merci. Je prends note des commentaires de Tijani et de Cheryl qui se sont proposés comme volontaires pour travailler sur la rédaction de ces règles. Y a-t-il d'autres commentaires? Non?

Dans ce cas, nous allons maintenant passer au point concernant le CCWG responsabilité. J'aurais voulu que León soit connecté à notre appel, mais malheureusement il n'est pas là. Seun demande la parole.

SEUN OJEDEJI :

Vous m'entendez?

ALAN GREENBERG :

Oui, on vous entend. Je vais vous ajouter à la liste d'intervenants.

En ce moment, on est dans une période de commentaires publics concernant les statuts constitutifs qui ont été révisés en détails. Mais, je

pense que l'ALAC a, de toute façon, la responsabilité de réviser les modifications. On devrait donc essayer d'identifier tout ce que nous avons qui pourrait ne pas refléter correctement le rapport. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut que l'on aborde coûte que coûte, parce que ce n'est pas correct du tout.

Plutôt que d'assigner cette tâche, je demanderais s'il y a des bénévoles qui veulent travailler, puisque c'est une tâche lourde. C'est un document long. J'aimerais des personnes qui veulent s'engager à communiquer à l'ALAC d'ici peu, ce qui leur semble que l'on devrait discuter davantage ou sur quoi l'ALAC devrait faire des commentaires.

Je vais d'abord donner la parole à Cheryl, au cas où elle aurait des commentaires. Puis, à Seun.

CHERYL LANGDON-ORR :

Merci. On a beaucoup travaillé sur la rédaction des statuts constitutifs au sein du CWG. On a beaucoup travaillé avec León là-dessus. Pour le CCWG, c'était aussi le cas. On a beaucoup discuté des statuts concernant la responsabilité, les travaux du CWG, la rédaction des statuts pour la période de transition.

Je vous assure qu'on a beaucoup discuté de la question où l'on sent que les experts juridiques considèrent comme étant alignée avec les règles et les rapports du CWG et du CCWG. Mais, comme Alan l'a dit, c'est un travail de titan, étant donné le volume de documents et de modifications juridiques qui ont été accordées.

Donc, je dirais qu'il n'est pas possible de garantir que le document n'est pas des points qui ne soient pas à 100 % définis, clairs. Il nous faut sans

doute avoir des personnes qui n'aient pas participé aux premières parties du travail pour que ces personnes puissent identifier plus clairement s'il y a des modifications à apporter ou s'il y a des erreurs à modifier, sachant bien sûr qu'à mesure que l'on avancera avec la période de consultation ou avec les statuts préliminaires, tous ces commentaires publics seront considérés et que la rédaction devrait pouvoir être modifiée en fonction des commentaires reçus avant, bien sûr, que la version finale ne soit approuvée.

À ce point-là, il nous faudrait avoir un réviseur indépendant, quelqu'un de professionnel qui puisse vérifier les documents et voir s'il y a des erreurs simples ou peut-être des omissions que l'on n'a pas vues. Je vous assure qu'on a fait beaucoup de travail, qu'on a énormément travaillé pour nous assurer que l'on a capturé aussi exactement que possible l'idée des résultats et des recommandations des rapports du CWG.

Cependant, le rapport ne faisait pas mention de certains aspects. Donc, nous avons trouvé qu'il allait nous falloir d'abord travailler sur le texte. Parfois, on a dû ajouter du texte complètement nouveau. Je ne pense pas que cela soit un problème. L'idée serait d'avoir aussi peu de lacunes que possible.

León et moi voudrions travailler avec la communauté pour évaluer les commentaires publics et pour pouvoir faire un suivi des discussions, pour répondre aux questions qui pourraient surgir à mesure que l'on avancera.

Cette tâche est extrêmement importante et je suis satisfaite des résultats que nous avons jusqu'à présent. Je pense que c'est un bon texte. Merci, Alan.

ALAN GREENBERG : Merci, Cheryl. La date butoir est le 21 mai. Cette date ne sera pas reportée comme dans le cas de certaines périodes de consultation publique. On a Seun et Tijani. Je vais vous demander de ne pas prendre trop de temps, dans la mesure du possible et du pratique.

SEUN OJEDEJI : Merci. Mon commentaire porte sur le point précédant de l'ordre du jour. Est-ce que j'aurais le droit de faire mon commentaire?

ALAN GREENBERG : Attendez un peu. On reviendra sur cela tout à l'heure.

SEUN OJEDEJI : D'accord.

ALAN GREENBERG : Je vous avais dit mon premier commentaire. Est-ce que vous avez d'autres commentaires? Autrement, j'ai Tijani qui lève la main. Seun, si vous avez des commentaires sur le CCWG, nous reviendrons à vous tout à l'heure. Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Comme disait Alan et Cheryl, le groupe qu'Alan doit former pour assurer cette tâche sera chargé d'assurer que la version préliminaire des statuts constitutifs reflète exactement les recommandations du CWG. L'idée est non seulement d'avoir une version préliminaire des statuts constitutifs

que l'on puisse lire, mais de vérifier que cette version reflètera les recommandations finales du CWG et que tout aura été considéré au moment de rédiger les statuts constitutifs. On va comparer les deux.

C'est un vrai travail à faire. C'est beaucoup de travail et on a peu de temps. Je vous encourage vraiment à participer. Il nous faut vraiment beaucoup de mains qui nous aident, parce que le travail est gros.

ALAN GREENBERG :

Oui. Je ne visais pas à créer un nouveau groupe. L'idée était de trouver des bénévoles qui aient envie de se faire responsables de cela. Comme disait Tijani, d'ailleurs, et comme Cheryl a laissé entendre, vous savez tous quel est le travail du CCWG et du CWG pour les différentes parties des statuts constitutifs et ce qui est compris dans les rapports. Je pense que vous pourrez tous comprendre et reconnaître quels sont les statuts constitutifs et s'ils ont bien été considérés.

Y a-t-il d'autres questions concernant la responsabilité? J'ai une autre partie, mais nous allons la remettre à plus tard. Autrement, Seun, allez-y.

SEUN OJEDEJI :

Oui. Concernant la responsabilité, j'ai une suggestion à faire. Je pense qu'il serait peut-être possible d'avoir quelqu'un qui nous aide à vérifier que chaque recommandation aura été prise en considération, tout comme on l'a fait au cours de l'élaboration de la réponse au dernier rapport.

En même temps, j'ai une question. C'est le fait que l'ICANN devrait avoir une deuxième étape de révision avant, bien sûr, de publier ces résultats, n'est-ce pas? Merci.

ALAN GREENBERG :

Seun, j'essaierai de répondre, si j'ai bien compris. L'équipe juridique de l'ICANN, l'équipe interne et l'équipe externe, les conseillers externes ensemble avec l'équipe juridique du CWG CCWG qui ont participé à la rédaction ont tous une responsabilité sur le travail qu'ils sont en train de faire. Personne ne peut assumer que l'autre groupe va compléter son travail, n'est-ce pas?

CHERYL LANGDON-ORR :

Oui, c'est correct. Mais, on a une approbation professionnelle de ces documents, parce que toutes les équipes juridiques internes et externes ont travaillé en collaboration pour évaluer, mot à mot, les propositions, c'est littéral. Ils ont beaucoup discuté des statuts constitutifs et de ces documents et ils ont soulevé uniquement des questions concernant le fond des documents pour ce qui est de la rédaction proposée. Ils nous ont proposé de réévaluer cela pour que tout soit plus clair.

Il y a eu beaucoup de collaboration entre toutes les parties prenantes, avec la communauté et entre les différentes équipes juridiques. Tout devrait être vérifié.

ALAN GREENBERG :

Merci, Cheryl. Maintenant, Seun, concernant la division des recommandations pour vérifier qu'elles soient toutes là-dessus, je n'ai

pas vu de personnes qui se portent volontaires pour le faire. J'assume que vous voulez le faire. Donc, je prends note de cela. J'aimerais bien avoir d'autres personnes qui n'aient pas fait partie de la rédaction de la première version préliminaire, comme Cheryl, et qui veulent participer à cette partie pour faire cela. Ce serait une bonne idée.

Je pense que si on n'a pas plus de volontaires, je vais devoir obliger des personnes moi-même à le faire, mais ce n'est pas l'idée de cet appel. Y a-t-il d'autres commentaires avant de revenir au point précédent pour le commentaire de Seun?

Seun, vous avez la parole maintenant pour reparler du rapport et des recommandations du comité de processus de sélection des membres du conseil d'administration.

SEUN OJEDEDJI :

Merci. Comme disait Tijani, concernant les suppléances, il disait que les suppléances allaient agir et intervenir lorsque le membre officiel n'est pas disponible. Mais, je ne suis pas sûr de comment cela fonctionnerait, comment cela serait réalisé. Il me semble, qu'à moins que le suppléant soit actif et qu'il s'implique habituellement, cela ne pourrait pas être utile comme mécanisme.

Donc, si l'idée est qu'il y ait quelqu'un de la région qui puisse toujours être disponible pour répondre, je comprends l'idée ou le but de cette recommandation. Autrement, si le suppléant n'est pas impliqué constamment, je ne vois pas vraiment que ce soit utile. Je pense que le suppléant doit être actif dans le processus. Merci.

ALAN GREENBERG : Merci, Seun. C'est noté. De toute façon, je tiens à noter que cette suggestion de suppléant n'existe pas à l'heure actuelle et que les RALO devraient lancer un processus pour désigner des membres suppléants. La proposition d'avoir les membres suppléants visent à avoir une personne prête à agir ou intervenir si le membre officiel ne peut pas le faire. C'est une tâche difficile, mais, en fait, ce qui est vraiment important est que la région soit représentée, qu'elle puisse s'exprimer à des moments précis tels que la sélection des candidats.

Donc, oui, c'est vrai que cela pourrait poser un problème, mais si le groupe était formé de 15 personnes au lieu d'être formé de 10 personnes, cela pourrait être beaucoup trop compliqué. C'est une question pour les rapporteurs. Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Oui. Merci, Alan. L'idée d'avoir un membre suppléant n'est pas de remplacer le membre officiel lorsqu'il n'est pas disponible. C'est plutôt l'idée de remplacer le membre officiel définitivement lorsqu'il n'agit pas conformément à sa mission. Lorsque, par exemple, imagine que le BCEC traite des informations confidentielles des personnes. La confidentialité est très importante.

Donc, on ne peut pas avoir des membres qui en remplacent d'autres lorsque l'un n'est pas disponible. On ne peut pas les faire venir tout le temps, parce qu'on aurait trop de personnes qui auraient des informations confidentielles. Donc, on ne peut pas avoir moins d'une quantité de personnes, il nous faut un seuil pour pouvoir voter. Mais, c'est une décision importante. Donc, il nous faut que toutes les régions

soient représentées avec deux personnes, si possible. J'espère que cela sera toujours possible.

L'idée de remplacer les membres officiels avec un suppléant est de les remplacer définitivement. Donc, le suppléant deviendra un membre officiel et ne repartira plus. Merci.

ALAN GREENBERG :

Merci. Nous allons clore cette discussion à ce point-là. Je sais qu'il y a d'autres questions à discuter, mais on le fera par la suite. On est 10 minutes en retard. Le procès-verbal devra être raccourci. Il nous reste 10 minutes de moins pour les autres points de l'ordre du jour.

On a la participation du groupe de travail non At-Large. C'est un point assez bref. Je n'ai que quelques remarques à faire. Il y a beaucoup de travail au sein de l'ICANN en ce moment. Par exemple, on a un groupe de travail qui va définir les règles pour les nouvelles séries de nouveaux gTLD ou un autre mécanisme à utiliser pour permettre qu'il y ait davantage de nouveaux gTLD dans l'avenir.

De par le passé, l'ALAC s'est exprimé et At-Large aussi d'ailleurs sur cette question, parce qu'ils avaient beaucoup de choses à dire. On a maintenant l'occasion d'accepter les règles, de les définir ou de les modifier.

Nous avons six membres qui nous représentent au sein de ce groupe de travail, mais il est important que les personnes qui sont intéressées par le processus des nouveaux gTLD du point de vue des utilisateurs s'impliquent et participent activement et qu'ils travaillent au sein du groupe. Ils doivent s'exprimer, surtout. C'est très sérieux. Ce n'est pas

que je vous demande de participer si vous êtes un membre ALAC, mais il faut que l'on trouve un moyen pour que les personnes contribuent depuis nos régions.

C'est pareil pour les personnes qui veulent contribuer avec la Piste de Travail 2 de la responsabilité. Il y a différents sujets qu'il faut que l'on considère et les personnes qui sont nos représentants officiels ne sont peut-être pas les experts dans la matière. Il nous faut donc trouver de nouvelles personnes, davantage de personnes qui s'impliquent, qui ajoutent des commentaires et qui participent. D'autre part, on a beaucoup d'affirmations d'engagement et des révisions des affirmations d'engagement dans l'année prochaine. Je pense qu'on devrait peut-être demander des bénévoles pour réviser ces affirmations d'engagement.

On ne peut pas demander aux personnes de se porter volontaires si elles ne comptent pas faire le travail. Ce n'est pas la peine de se présenter comme volontaire si on ne compte pas travailler. Je veux prévoir davantage de personnes impliquées. Je ne sais pas comment le faire, j'ai quelques idées. Mais je ne veux pas vous dire comment le faire.

Si vous pensez à une personne qui serait intéressée et qui pourrait être impliquée dans ces travaux, faites-le-nous savoir. Identifiez-les.

Le point suivant de l'ordre du jour est l'équipe de révision de CROPP. On affiche le document sur l'écran, s'il vous plaît?

Bien. L'équipe de révision du CROPP a été mise en place il y a quelques années pour travailler sur le programme pilote. Je ne me souviens plus très bien le nom. Sensibilisation Régionale de la Communauté sur le Programme Pilote.

Nous avons décidé que nous voulions un groupe At-Large qui travaillerait avec les RALO pour s'assurer que les demandes soient faites. Donc, il faut trouver un certain niveau de compréhension. Il y aurait aussi des ressources que les RALO pourraient utiliser pour leurs demandes et requêtes. Il s'agit d'un programme pilote et il va probablement continuer, mais il y a beaucoup de dangers que les gens utilisent ce programme et que, s'il n'y a pas de bons résultats pour ce programme, il soit annulé.

C'est notre inquiétude à ce propos. Donc, nous avons mis en place l'équipe de révision du CROPP. Il s'agit d'une question de finance. Ils vont travailler avec le sous-comité de sensibilisation et des finances. Les membres ont été sélectionnés par les RALO. Nous partons du principe que tout le monde va utiliser son bon sens, mais pour être honnêtes, nous n'avons jamais donné de lignes directrices à ces gens-là. Plusieurs personnes sont rentrées dans ce groupe avec différentes idées de ce que le groupe CROPP devrait être.

Cela a donné lieu à certains conflits au sein du groupe, à différents niveaux. L'année dernière, nous avons modifié les règles de sélection. C'est le sous-comité du budget et des finances qui va sélectionner les personnes. Nous pensons qu'il va y avoir des discussions avec les RALO pour faire cela correctement. Il y a eu une série de problèmes récemment. Il y a eu des demandes individuelles de CROPP qui n'ont pas été satisfaites, en fonction de ces règles.

Je pense qu'il y a beaucoup de bénéfices à revenir en arrière, à analyser le problème, s'il y en a eu un. Quel était ce problème? Je suggère de mettre en place un processus de rédaction de charte. Il n'y en a jamais

eu, d'abord. Il faut voir le processus par lequel nous sélectionnons les gens. Je ne veux pas changer les choses, mais je veux être sûr que l'on soit correctement documenté, que tout le monde soit au courant et que les lignes directrices selon lesquelles le groupe fonctionne soient claires.

Voilà, je ne vous demande pas de rédiger un long document. J'ai besoin de quelque chose de léger, mais je veux que tout le monde sache ce qui se passe, comment fonctionnent les choses. J'aimerais que ce document soit rédigé dans les quelques semaines à venir pour qu'il soit approuvé à Helsinki. Et, j'ai quelques suggestions pour le travail de ce groupe, mais d'abord je voudrais donner la parole au public pour vos commentaires.

Je ne veux pas qu'on parle des problèmes que nous avons eus dans le passé. Je veux seulement qu'on fasse une petite analyse rapide.

CHERYL LANGDON-ORR :

Merci, Alan. Je pense qu'il est important de formaliser ou de codifier la façon dont on va travailler dans le futur pour les CROPP et pour cette équipe de révision du CROPP et la façon dont ce groupe est formé. Nous avons un accord au sein d'ALAC et des RALO sur la façon dont nous formons l'équipe de révision originale. Nous nous sommes assurés que nous avons des membres du sous-comité de budget et de finances, une représentation régionale qui était assurée. Je pense que l'activité de sensibilisation était claire. Donc, nous avons des gens du comité de sensibilisation, du sous-comité de finances et de budgets. Je pense qu'il faut un équilibre.

Maintenant, il est important de comprendre cela. Je voulais aussi dire que, plutôt qu'ALAC fasse les nominations, le sous-comité du budget et

des finances et le sous-comité de sensibilisation fassent les nominations eux-mêmes. C'est ce qu'ils ont fait. Ils travaillent de manière synchronisée.

Je voulais aussi dire que l'équipe de révision du CROPP doit s'assurer que toutes les candidatures, les demandes de financement et les approbations dans ce sens correspondent au plan de sensibilisation régionale et actuel. C'est un plan bien développé. Je pense qu'il y a une série de méthodes de travail qui ont été modifiées au cours de ces dernières années. Nous avons besoin de codifier le travail de cette équipe de façon à ce que les personnes qui entrent actuellement dans nos équipes sachent quelles sont les exigences en ce sens.

Nous avons donc des règles pour le fonctionnement du CROPP et qui appartiennent à ICANN dans son ensemble. Il y a des procédures opérationnelles qui ont été développées au cours de ces dernières années. Je pense que c'est une bonne chose. Merci.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. Tijani. Maintenant, vous avez la parole. Soyez bref, s'il vous plaît.

TIJANI BEN JEMAA : Merci, Alan. Je pensais qu'on ne devait pas discuter de la substance de l'équipe de révision du CROPP. Mais, je voudrais dire que je suis tout à fait d'accord et que nous devons parler du futur et non pas du passé. Je suis d'accord aussi pour dire que nous devons mettre en place une charte qui explique les méthodes de travail et la façon dont fonctionne le CROPP et ses lignes directrices. J'espère que la charte que nous allons

rédiger va résoudre tous les problèmes et j'espère vraiment que cette équipe fera du bon travail. Merci.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Vu le peu de temps que nous avons, je vais suggérer que l'on travaille par courriel et je vous enverrai un courriel pour vous dire ce que j'attends de ce groupe de travail. Je vais maintenant donner la parole à Rinalia Abdul Rahim, membre du conseil d'At-Large.

RINALIA ABDUL RAHIM :

Est-ce que vous m'entendez bien?

C'est un plaisir d'être avec vous aujourd'hui. Je voudrais aborder deux thèmes. Le premier est un suivi de la réunion ICANN 55 et une planification de la réunion 56. D'abord, je voudrais faire une mise à jour. Nous avons identifié un examinateur pour cette révision. Cela a été un succès. Le comité de révision d'At-Large travaille sur un autre fichier.

Nous allons maintenant passer à ce qui s'est passé pendant la réunion 55. Le conseil a rédigé un document de suivi avec des actions à suivre. Et, j'essaie de suivre certaines choses qui se font au niveau du conseil et d'ALAC. Je voudrais vous faire une petite mise à jour là-dessus. D'abord, la proposition d'ALAC sur l'engagement de l'intérêt public pour le GAC, pour informer du développement des protections.

Des actions ont été réalisées. Alan a suivi ces actions et le président de la GNSO aussi. Comme je l'ai dit, le président du GAC aussi. Nous avons participé à cet appel. Cet appel était facilité par David. Le conseil devait envoyer une lettre au président du groupe de révision du choix du

consommateur et le GAC et ALAC devaient présenter des préoccupations.

Les présidents ont répondu à cette lettre du conseil. Ils ont dit qu'ils allaient tenir compte de ces préoccupations dans leur travail. C'est le premier point positif.

Deuxième point : la demande d'ALAC concernant la responsabilité, la prédictibilité pour permettre une meilleure planification de notre organisation pour le sommet d'At-Large. On a suggéré une mission avec un livre blanc, avec un budget pour l'inclusion au sein du budget principal d'ICANN. Nous avons veillé à ce que ce ne soit seulement une demande spéciale.

Au niveau des finances, il y a un processus d'évaluation. Je dirais que cela figure dans le document. Ce document sera soumis aux commentaires publics à la fin du mois d'avril. S'il y a des problèmes, nous en reparlerons.

Je vois votre commentaire, Gisella. Je vais essayer de ralentir.

Le prochain point concerne les brèches dans le mécanisme d'ICANN pour la progression en cas de problèmes. Nous avons identifié trois points. Le premier point concerne les problèmes de traduction de LACRALO, parce qu'ICANN n'a pas un système pour ce type de problèmes. Si vous avez des problèmes avec des outils d'IT, dites-le-nous.

Nous sommes en train de tester les différents types de solutions qui sont proposés. Si vous approuvez ces solutions, cela prendra plus ou moins un mois pour produire cet outil. Donc, s'il vous plaît, dites-le-nous si

vous pensez que cela fonctionne. Nous allons essayer de l'utiliser et de le produire pour vous.

Le prochain point concerne l'utilisation de l'argent pour le voyage alloué aux membres d'ALAC. Il y a des membres de la communauté d'At-Large qui en ont parlé. Si vous avez des problèmes dans ce domaine, dites-le-moi et nous essayerons de les régler. Le prochain point que je voulais aborder concerne le manque de transparence, de cohésion, dans les processus d'ICANN liés aux nouvelles stratégies de réunions qui ont été la partie de la formation de compétences et la formation des équipes.

Pendant cette réunion, David a dit qu'il y avait des demandes de budgets faites par les SO et AC qui seraient reçues. Dans ce sens, l'information sera conduite par des facilitateurs internes.

Le prochain point que je voudrais aborder concerne la demande pour une action d'ICANN pour la position du directeur de sécurité des consommateurs dans la conformité. Ce poste a été annoncé il y a 18 mois et on n'a pas encore trouvé de personne pour remplir ce rôle.

Pour cela, nous allons envoyer une description de ce poste et l'envoyer à ALAC. Nous allons donner le lien pour voir si vous avez des commentaires et si vous avez quelque chose à dire. Faites-nous part de ces commentaires qui seront très utiles pour nous. J'ai regardé sur la partie des postes d'ICANN et je n'ai pas vu cette description de poste.

Ensuite, Tijani a demandé qu'on demande une personne qui serait ajoutée pour soutenir le travail de la communauté et pour les voyages de la communauté. Je n'ai pas cette confirmation, mais il semble qu'on aura cette possibilité. Donc, je pense que, lors de la réunion de Helsinki,

toutes ces actions à suivre seront conclues. Je vais maintenant passer à la planification de la réunion 56 de l'ICANN. C'est important.

Je voudrais aborder deux points. D'abord, le fait que nous allons travailler avec notre nouveau PDG et la réunion que nous aurons avec le conseil. Je pense qu'ALAC a besoin d'envoyer une demande pour ce faire, au bureau du nouveau PDG avant la réunion, parce que nous n'aurons pas le temps de l'organiser. Je voudrais demander un minimum de 30 minutes, si ce n'est plus. Je vous suggère de préparer un ordre du jour.

Nous ne voulons pas avoir une réunion avec un monologue du PDG pendant trop longtemps. Nous voudrions que le PDG réponde aux problèmes qui nous intéressent. Il est important d'avoir un ordre du jour pour une réunion avec le PDG, même si vous n'avez pas de problèmes opérationnels. Vous pouvez dire que nous sommes heureux et satisfaits. Ensuite, passer aux questions que vous voulez aborder avec le PDG. Ce serait une amélioration pour nous.

Je sais qu'il y aura un grand intérêt à travailler sur certaines questions liées aux utilisateurs. Donc, vous pouvez préparer ces questions à l'avance. Je pense que ce sera mieux pour avoir une réunion plus productive. Maintenant, au niveau de ce que vous voulez dire au conseil concernant le suivi de ce qui a été fait à Marrakech pour la conscience des consommateurs, je pense qu'on peut s'attendre à davantage de discussions.

Nous allons discuter de ces questions avec le conseil au niveau stratégique. Je pense qu'il faut se préparer dans ce sens et je voudrais vous encourager à aborder ce thème à un niveau élevé et de réfléchir

aux questions concernant la transition et ICANN et comment cela va affecter les utilisateurs et les consommateurs.

Je pense que ces questions devront être abordées et posées aux experts de la communauté du point de vue des utilisateurs. Tous les problèmes que nous rencontrons actuellement au niveau des consommateurs finaux et des brèches existantes pour ces utilisateurs finaux et ces consommateurs devraient figurés dans les nouveaux statuts constitutifs.

C'est ce que je voulais vous dire. Maintenant, je suis disposé à entendre vos commentaires. Si vous avez envie de discuter, je suis à votre disposition. Excusez-moi, c'était peut-être beaucoup?

ALAN GREENBERG :

Je vais faire un commentaire. Je vois que Dev a levé la main. Je vais lui donner la parole. Göran s'est engagé à rencontrer les SO et les AC. J'espère, je n'ai pas de problème pour demander un temps, mais je pense que le contraire sera aussi véritable. Nous devons savoir nous aussi comment nous voulons organiser notre réunion. Nous ne devrions pas avoir à demander un espace ici. Voilà ce que je pense.

Je pense que nous ne devrions pas avoir à demander. Mais, nous le ferons. Dev, allez-y. Prenez la parole.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Merci. Vous m'entendez bien? Merci Rinalia pour cette intervention. Je voudrais vous parler du groupe de travail sur la Technologie d'At-Large qui a travaillé sur un document. Le personnel d'ICANN a travaillé sur ce document pour essayer de corriger ce problème. C'est un lien de Wiki

que j'ai posté ici qui contient le détail concernant ce problème et la façon de le résoudre. Il y a eu un problème important. Il y a eu des volontaires qui ont travaillé pour résoudre celui-ci. Ils n'avaient pas beaucoup de temps.

Donc, le groupe de technologie a fait une demande de budget pour qu'ICANN puisse prendre un développeur qui pourrait régler ce problème.

Nous devons compter sur ce développeur pour résoudre ce problème. L'ALAC a présenté cette demande au comité des finances d'ICANN. Cela a été fait lors de la réunion de Marrakech. Nous avons présenté cela à Mark qui est le responsable des services de la communauté. Nous avons nommé une personne pour diriger directement les demandes concernant ce problème.

Ce qu'il y a, c'est que, maintenant, Mark est au courant de ce rapport envoyé par le CTS et il cherche un expert externe pour s'occuper et pour régler ce problème. Une fois que cette personne aura été engagée, nous pourrons régler ce souci.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup.

Nous avons Olivier. Je répète : nous n'avons pas beaucoup de temps. Nous avons un point sur la proposition de la réunion face-à-face que nous voudrions discuter. Sinon, nous n'allons pas pouvoir la soumettre à temps pour pouvoir avoir le budget approuvé pour cette réunion. Olivier, vous avez la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Alan. Je vais être rapide. Je voulais vous dire que la GNSO travaille aussi sur un plan et nous allons demander à Göran de se joindre à nous. Donc, nous allons demander à Göran de participer à la réunion d'ALAC pour indiquer ce qu'il veut aborder et demander à tout le monde de venir.

ALAN GREENBERG : Je pense que Heidi a déjà pris note de tout cela. Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole? Je ne vois pas d'autres mains levées. Rinalia, est-ce que vous avez un commentaire final à faire?

RINALIA ABDUL RAHIM : Non, j'ai fini.

ALAN GREENBERG : Parfait. Merci pour votre temps que vous nous avez consacré. Nous passons au point suivant de notre ordre du jour. C'est la révision ou la préparation de notre prochaine réunion, ICANN56. Nous allons voir vos contributions par courriel ou aujourd'hui sur ce que vous pensez. Il n'y a pas d'interaction entre ALAC et le conseil pour cette réunion.

Nous devons identifier quelles sont les sessions au cours desquelles nous voudrions que les membres du conseil assistent et quels membres du conseil. C'est une question qu'il faudra poser à Rinalia qui lui demandera pas mal de temps. Dans la mesure où nous regardons notre ordre du jour, nous devons penser à cela, parce qu'il y a des invitations qui

doivent être envoyées avec un certain temps à l'avance. Je donne la parole maintenant à Gisella. Vous avez la parole.

Holly, je vois votre main levée. C'est sur cette session? Dev, je vois que votre main est levée aussi. S'il vous plaît, baissez votre main. Gisella, vous avez la parole.

GISELLA GRUBER :

Merci, Alan. Je vais envoyer ce programme à la liste de diffusion. Je l'ai envoyé un peu en retard. Je vous remercie de regarder cela maintenant sur l'écran. Sur le chat, je vous envoie le lien de la réunion 56 de l'ICANN avec tout ce programme préliminaire soumis. Les thèmes qui vous intéressaient. Il y a un plan de réunion pour la fin de cette semaine qui va être interne. Nous allons discuter de ce programme. Ensuite, nous pourrons vous donner davantage d'informations.

Ce que vous voyez présentement sur l'écran, vous avez tous accès donc à ce programme, vous avez les quatre journées de la réunion. Le premier jour, le dimanche, il y aura une réunion du CCWG et une réunion des RALO. Les réunions commenceront lundi. Comme vous le savez, cette réunion de type B dure quatre jours. Nous avons quatre colonnes. La colonne d'ALAC est colorée en jaune.

La première session et la session principale qui aura lieu dans la salle principale. Ensuite, nous aurons des sessions parallèles. Je vais vous montrer ce que vous voyez sur l'écran. Ensuite, je vous donnerai la parole pour la discussion. Tout cela n'est pas encore fixé. C'est préliminaire. Nous allons ensuite en reparler avec l'équipe qui travaille sur le programme et sur cette réunion qui prendra la décision finale. La

plupart des informations concernant ALAC sont celles que vous voyez sur l'écran, que nous vous avons envoyé dans vos courriels.

Nous avons quelques sessions de travail. Nous avons un groupe de travail. Nous avons un nouveau format pour l'après-midi. Nous avons une discussion intercommunautaire entre 15h et 18h. Nous avons cela le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi après-midi.

Le jeudi, nous allons conclure avec une réunion de conclusion pour savoir comment s'est passée cette réunion et comment fonctionne la nouvelle stratégie. Pour ALAC, nous avons des sessions de travail d'ALAC divisées en plusieurs horaires. Nous allons décider pour voir si nous avons d'autres réunions.

Nous avons trois réunions régionales : EURALO qui va faire son Assemblée Générale, AFRALO et NARALO. La réunion de NARALO correspondra à notre appel mensuel, mais sera aussi une préparation pour la prochaine réunion qui aura lieu aussi dans la région nord-américaine. Bien. Je vous donne la parole. Si Alan ou Heidi veulent ajouter quelque chose, allez-y. Sinon, je donne la parole au public.

ALAN GREENBERG :

Ce sera une réunion plein de défis. C'est une réunion courte. Nous avons beaucoup de choses à faire. Nous allons devoir consacrer le plus d'heures possible à notre réunion des leaders régionaux d'ALAC. Comme l'a dit Gisella, il y a des groupes de travail qui vont avoir des horaires attribués. On ne sait pas encore.

À moins que ces groupes de travail aient vraiment quelque chose qu'ils puissent livrer, nous allons devoir être très, très prudents au niveau des

sélections que nous allons faire. Il est clair qu'il faudra qu'il y ait une réunion du groupe de révision d'At-Large. Il y aura aussi des défis concernant la révision externe qui va avoir lieu, comment est-ce que nous allons trouver le temps de faire les entretiens, de réunir les gens qui s'engagent dans cette réunion pour qu'ils participent à ces entretiens. Ce sera difficile.

Mais, nous ne pouvons pas le savoir à l'avance. La seule chose que nous pouvons faire est de faire une liste des gens qui pourraient participer à ces entretiens, sachant que les réviseurs externes peuvent être intéressés ou ne pas l'être par nos recommandations. Holly, votre main était levée. Elle ne l'est plus. Est-ce que vous voulez prendre la parole?

CHERYL LANGDON-ORR : Holly voulait s'assurer que la révision d'ALAC allait faire partie des activités de Helsinki. Vous avez répondu à ce point-là. Vous avez aussi abordé la question des entretiens qui seront réalisés avec la personne responsable de la révision externe, l'auditeur externe. Il y aura des contrats en avance. Avant Helsinki, je suggère qu'on travaille au niveau de la réunion du groupe de travail et de cet auditeur externe. C'est important.

ALAN GREENBERG : Pour le travail de ces auditeurs externes, il n'y a pas de doute, il y aura un horaire ou des horaires au sein de l'ordre du jour d'ALAC et des leaders régionaux pour discuter de cette révision et pour interagir avec les auditeurs externes. Je sais que cela va nous demander un certain temps. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires?

Ceux qui pensent qu'il y a des problèmes politiques ou des questions administratives qui doivent être abordées lors de cette réunion, s'il vous plaît, parlez-moi ou envoyez-nous vos idées à moi ou à Heidi. Il est clair qu'il y a beaucoup de choses qui doivent être faites.

Nous devons faire la révision des statuts constitutifs. Nous devons voir les critères des ALS. Il y a une série de choses que nous devons faire et nous allons avoir pas mal de temps. Donc, je pense que nous aurons la possibilité de le faire. Ce sera un ordre du jour très rempli. Finalement, n'oubliez pas de penser aux membres qui vous semblent appropriés de proposer.

Y a-t-il quelqu'un qui veut parler des activités de sensibilisation et de participation à Helsinki? Il y a beaucoup de discussions là-dessus en ce moment. Il y en a qui croient que ces activités ne devraient pas avoir lieu, que les Finlandais seront en vacances. Vous savez que le Festival de la moitié de l'été commencera au cours de la semaine même où on sera à Helsinki. Donc, du point de vue commercial, il y en a qui croient que ce ne serait pas utile d'avoir des activités de sensibilisation.

À ce point-là, on n'est pas sûrs d'organiser ce type d'activités. De toute façon, si vous souhaitez faire des commentaires, c'est le moment. D'autres commentaires? Non. Pas de commentaires. Bien, c'est tout? On est mieux que prévu.

Le point suivant de l'ordre du jour est la proposition de planification budgétaire pluriannuelle pour les Assemblées Générales pour le sommet At-Large. Nous n'allons pas lire le document, mais ce serait utile de le partager sur l'écran. Il y a eu une réunion il y a à peu près une semaine.

Je pense que c'était jeudi dernier, si je ne me trompe, où on a discuté ce document en détails. C'était une réunion très réussie. On a vu qu'il y avait des personnes qui n'avaient pas suivi le processus, mais qui avait proposé des modifications qui avaient été incorporées au document.

Le document est assez bien fait, il est assez clair. Il faudrait que quelqu'un vérifie que l'on n'a rien oublié.

Donc, si quelqu'un prend cela au sérieux et veut vérifier la version préliminaire 2.0, ce serait utile d'avoir leur aide. Ce document est disponible sur le Wiki. L'idée est de conclure nos travaux là-dessus avant la période de consultation publique qui est conclue samedi prochain. J'assume que l'on ratifiera probablement le document une fois qu'il sera complet, parce qu'il a fait l'objet de tant de révision sans qu'il y ait d'objections d'At-Large.

Ce qui m'inquiète un peu est qu'il puisse ne pas être ratifié à temps. En tout cas, c'est l'état des lieux en ce moment. Y a-t-il quelqu'un qui veut s'exprimer là-dessus? Je sais qu'Olivier a beaucoup travaillé sur ce document. Donc, je voudrais savoir s'il a des commentaires à faire concernant cette version actuelle, savoir, Olivier, si vous êtes satisfait de ce document tel qu'il est en ce moment.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, je suis assez satisfait en ce moment. Mais, je pense qu'on a eu tant de versions de ce document que cette fois on ajoute des commentaires, on peaufine un peu ce qui est déjà. Il se pourrait qu'il y ait des aspects qui n'aient pas été définis sur ce document. Pour le sommet précédent, on avait déjà discuté de cela, Alan.

Et, je ne sais pas si cela a été inclus. Je ne suis pas sûr de cela. D'une part, il se pourrait qu'il y ait des commentaires qui n'aient pas été inclus. D'autre part, il y a un lien qui vous renvoie au document Google à la fin du document. Donc, nous allons travailler sur ce document interactif de Google, surtout sur l'annexe C. Je n'ai pas les tableaux du document principal, mais on a un schéma qui est beaucoup plus clair et beaucoup plus facile à comprendre.

Il montre un cycle. Il montre spécifiquement la distribution des Assemblées Générales et des Sommets. Donc, en termes généraux, le document plus détaillé reste à réviser, en tout cas pour moi.

Je sais qu'il y avait des erreurs au niveau des dates. Mais bon, je le ferai. D'autre part, comme j'ai dit, il y avait des problèmes avec les mesures et les paramètres. Il y a eu des personnes qui n'ont pas participé aux travaux de rédaction. Imaginez que vous êtes un membre de la communauté ICANN, que vous appartenez à la GNSO ou la ccNSO et que vous lisez ce document.

Est-ce que ce document vous donnera une idée claire de ce que veut faire At-Large et sa communauté? Est-ce que vous serez satisfait en lisant ce document? Parce que ce document n'est pas exclusif pour le conseil d'administration ou pour le département des finances de l'ICANN. Il faut les convaincre, certes, mais il faut convaincre l'ensemble de la communauté. Tout le monde doit comprendre de quoi il s'agit, surtout parce qu'on aura de nouveaux pouvoirs communautaires par la suite. Donc, je pense que les personnes qui n'ont peut-être pas suivi ces travaux devraient pouvoir lire ce document et comprendre et se dire :

« je suis convaincu des premiers trois chapitres, mais je pense que le quatrième chapitre sur la quatrième partie n'est pas tout à fait correct. »

Donc, si on nous disait cela, je dirais que c'est bien. Faites-nous parvenir vos commentaires spécifiques. On essaiera d'améliorer cette partie de notre document. C'est pourquoi on a inclus un résumé, un récapitulatif au début du document pour que tout le monde puisse comprendre quel est l'historique d'At-Large, quel est le contexte, pourquoi on aurait besoin d'assemblées générales, pourquoi on a commencé à faire des show cases. Par la suite, on commence à expliquer les trois piliers principaux sur lesquels se fonde notre proposition. D'une part, on a l'importance des réunions présentielle. Le deuxième chapitre porte sur l'importance d'avoir un système de planification pluriannuelle non seulement pour l'ALAC mais pour l'ICANN dans son ensemble. Le troisième porte sur le cycle, sur les années où on n'a pas eu d'assemblée générale et les années où on a eu une ou deux assemblées générales.

Dans la cinquième année, on a conclu avec le Sommet At-Large. Tout le processus pour y arriver est expliqué dans ce chapitre-là. On explique les structures At-Large, nos communications avec ces structures, les travaux en cours au sein d'At-Large et ICANN et la définition de nouveaux projets avec nos ALS. Voilà ce que je voulais dire sur ce document. Je sais qu'on n'a pas énormément de temps pour avoir des retours du reste, mais il faudrait absolument que l'on ait des informations, que l'on sache quel est leur avis. Merci.

ALAN GREENBERG :

Merci, Olivier. Concernant les paramètres pour le Sommet, j'essaierai de trouver des statistiques que l'on pourrait inclure. Je n'en vois pas à ce

point-là sur le document. Je note qu'il nous manque toujours un lien vers une adresse dans l'annexe. Vous vous souviendrez que dans les versions précédentes il y avait un rapport détaillé du dernier sommet. On s'est dit que ce n'était pas la peine d'inclure les documents tels qu'ils étaient publiés sur Internet.

J'assume que ce document est disponible sur Internet, de toute façon. Sauf que je ne sais pas où. Peut-être qu'on devrait inclure un lien, tout simplement. Si on avait également décidé lors de la réunion de la semaine dernière d'inclure des mesures de téléconférences pour montrer les travaux que font ALAC et At-Large entre les réunions. Cela vise à donner une idée de tout le travail que nous faisons entre réunions.

Nous nous attendons à recevoir ces informations du personnel. Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. Vous dites qu'il y a une idée des membres du conseil d'administration, que l'ALAC ne travaille au cours des téléconférences. C'est pareil au sein d'autres communautés. Donc, j'ai discuté avec un conseiller de la GNSO qui m'a demandé si on avait aussi des groupes de travail et si on travaillait entre réunions. Bien sûr, c'est ce que nous faisons, mais c'est aussi le cas du conseil de la GNSO qui vient de changer, d'ailleurs. Ils ne savent peut-être pas ce que nous faisons.

ALAN GREENBERG : Donc, on devrait tout à fait inclure ces statistiques. S'il n'y a pas de commentaires, on est à l'avance dans le programme. Si on n'a pas de commentaires, on avance. Bien.

Lorsque vous lirez ce document, et je suis sûr que vous alliez le lire, cherchez quels sont les points faibles. Si l'idée de faire une déclaration et qu'en lisant le document, vous n'êtes pas tout à fait convaincu de ce que nous tenons à expliquer au travers du document, identifiez-les. Notez-le.

C'est peut-être un problème de rédaction, mais il faut que le document soit fort. Donc, si vous voyez des points faibles, notez-les. Faites-le-nous savoir pour que nous renforçons ce document. Si vous avez des suggestions de modification au niveau de la rédaction, faites-le-nous savoir également. Si vous voulez travailler sur un document Word, je pourrais diffuser le lien pour un document avec le suivi des modifications, si c'est plus simple.

Autrement, vous pourriez simplement noter le numéro de lignes où on a des modifications à faire. Ce que vous trouvez le plus simple sera correct.

Maureen fait un commentaire disant que le document est trop long. Je ne sais pas quoi vous dire, Maureen. On est passé de 17 pages à 6 ou 7. Je ne sais pas si Maureen ou le reste seraient en mesure d'identifier des parties non nécessaires de ce document. Si vous voyez des parties qui sont inutiles, faites-nous-le savoir aussi. C'est comme pour les statuts constitutifs. Lorsqu'on lit tellement un document, tant de fois, on ne voit plus ce que l'on pourrait biffer. On n'a pas de mains levées. Commentaires finaux?

À la fin de la réunion, nous allons faire un petit sondage concernant les travaux des scribes et la transcription. Je voudrais savoir s'il y a d'autres questions ou d'autres points sur lesquels vous trouvez qu'il faudrait que l'on se centre au sein d'ALAC. Non? Pas de mains levées? Personne ne

prend la parole. Je vais donc donner la parole à... Ah, pardon! Cheryl lève la main.

CHERYL LANGDON-ORR : Pardon, j'avais du mal à lever la main. Je regarde les statistiques et les mesures qui sont incluses dans le document de la planification pluriannuelle et je note qu'il y a eu une grande augmentation dans la participation au niveau des activités lors des réunions de l'ALAC. Cela, je pense, montre clairement qu'on a beaucoup plus de réunions qu'uniquement celle de l'ALAC.

Je pense que cela montre déjà un résultat du type d'enthousiasme et d'encouragement que l'on a au niveau de la communauté avec les structures At-Large et au niveau régional aussi, grâce aux Assemblées Générales.

ALAN GREENBERG : Oui. Et, c'est vrai que ça me fait plaisir de voir tant de personnes connectées à cet appel. C'est peut-être un peu évident, mais les droits de la parole ne sont pas exclusifs aux membres d'ALAC et aux agents de liaison. Si on a un peu de temps, bien sûr, on essaiera de donner la parole aux membres d'ALAC et aux agents de liaison qui ont la priorité. Mais, si on a le temps, l'idée est que tout le monde puisse s'exprimer. Gisella, est-ce que l'on a le sondage?

GISELLA GRUBER : Oui, merci, Alan. On a maintenant le sondage sur l'écran qui porte sur la transcription. L'idée est d'avoir votre avis concernant le service de

transcription qui est un projet pilote que l'on a commencé à mettre en œuvre aujourd'hui. Donc, on voudrait savoir ce que vous en pensez. Je sais qu'il y a eu quelques problèmes de son, mais j'espère que la transcription a été utile.

Question numéro 1. La fonction de transcription de la salle Adobe Connect fait partie d'un projet pilote. Choisissez, s'il vous plaît, le bon terme. Est-ce qu'il a été très utile, utile, moins pertinent, inutile ou sans vote?

CHERYL LANGDON-ORR : Pardon. Il y en a parmi nous qui ne pourrons pas voter, parce que cela n'est pas supporté.

GISELLA GRUBER : Merci, Cheryl.

JUDITH HELLERSTEIN : Oui, on vous a envoyé un lien qui fonctionnera. Mais, en ce moment, la version qui est sur l'écran, c'est vrai qu'elle n'est pas accessible pour tous. De toute façon, c'est un problème avec la barre. Lorsque cela sera corrigé, ce ne sera pas un problème, ça va fonctionner. Mais, c'est un petit problème que nous avons en ce moment avec la configuration.

CHERYL LANGDON-ORR : Je sais, Judith. Ce que je dis est que, pour cette réunion, il y en a parmi nous qui ne pourrons pas voter, répondre à ces questions, en raison des problèmes avec l'accessibilité. Donc, la réponse ne sera pas complète de

la part des participants. Je ne vais pas répondre aux questions moi-même, parce que je vois qu'il y a des contenus qui ne sont pas supportés pour les personnes handicapées.

JUDITH HELLERSTEIN : Non, Cheryl. Ce que je veux dire, c'est que vous pourrez répondre à ce sondage lorsque vous recevrez le lien sur votre courriel.

CHERYL LANGDON-ORR : Mon problème n'est pas le sondage, c'est le fait que la transcription est un contenu qui n'est pas supporté. Le sondage est supporté.

ALAN GREENBERG : Est-ce qu'on pourrait diffuser des fonctions d'Adobe Connect à un autre moment?

GISELLA GRUBER : Merci, Cheryl, de vos retours. Je prends note de ce que vous dites. Nous allons envoyer le sondage par la suite. Mais, pour tous ceux qui sont sur l'appel et qui peuvent voter, nous vous remercierons de le faire.

ALAN GREENBERG : Et pour ceux qui ont vu la transcription, bien sûr.

GISELLA GRUBER : Oui, correct, Alan. Pour ceux qui ont pu suivre la transcription, on passe maintenant à la question 2. Identifiez, s'il vous plaît, les catégories qui décrivent qui vous êtes. Vous êtes une personne avec un handicap, un

participant pour qui l'anglais est une deuxième langue, un participant qui ne parle pas l'anglais, un participant qui une largeur de bande limitée ou faible et la dernière option est aucune des précédentes.

ALAN GREENBERG : Il y a des jours où moi-même je sens que j'ai une largeur de bande limitée ou faible.

On parle de quel type de largeur de bande? C'est ça, la question.

GISELLA GRUBER : Je parle de la largeur de bande numérique.

ALAN GREENBERG : Pourquoi l'une de mes réponses apparaît en bleu? Je ne comprends pas.

GISELLA GRUBER : C'est personnel de votre ordinateur, Alan.

ALAN GREENBERG : D'accord.

GISELLA GRUBER : Merci à ceux qui ont répondu à ce sondage. Nous allons maintenant passer à la question 3. Quels ont été les bénéfices que vous avez tirés de l'accès à cette transcription? Option un : j'ai mieux compris les sujets. Option deux : j'ai pu comprendre la session de manière plus efficace. Option trois : cela m'a donné l'écriture correcte des termes techniques.

Option quatre : bénéfices personnels d'être apprécié. Option cinq : possibilité de participer plus activement et de communiquer avec le présentateur. Merci.

Il y a des personnes qui sont en train de voter. Je vous remercie encore une fois de prendre le temps de compléter ce sondage. On a moins de réponses que d'habitude.

ALAN GREENBERG : C'est parce qu'aucune des options n'est une bonne réponse, peut-être.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Moi, je lève la main. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Je ne comprends pas la question. Mieux comprendre les sujets, capacité de comprendre la session de manière plus efficace. Ce n'est pas la même chose? On devrait peut-être avoir eu le choix de dire « autre ». Si, moi, je choisis de ne pas voter parce que je ne me sens pas identifié avec les choix que vous me donnez...

ALAN GREENBERG : Oui, moi j'aurais répondu que ça me permet de suivre lorsque je n'ai pas suffisamment d'attention.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est pareil pour moi.

GISELLA GRUBER : Merci, Alan et Olivier. On prend note de ces commentaires. Nous allons modifier la question. Nous allons maintenant passer à la question suivante. Ah, je m'excuse. Vous voyez, ici, on a le choix de dire si « autre », veuillez décrire. Alors, pour ceux qui veulent choisir une autre réponse, vous avez le temps et la possibilité de décrire ici le bénéfice que vous avez tiré du service de transcription. Donc, Alan et Olivier, vous pouvez le faire ici.

ALAN GREENBERG : Au nom de nous tous, Gisella, on s'excuse d'être un peu gênant. C'est la fin d'une longue journée pour nous.

GISELLA GRUBER : Oui, je suis d'accord. C'était une très longue journée pour moi aussi. Vous savez que, pour moi, il est presque 23h, donc je suis fatiguée.

ALAN GREENBERG : Oui, je sais. Mais ce n'est pas si long que ça.

GISELLA GRUBER : Il est 2h du matin, d'ailleurs. Je suis très fatiguée.

Je sais qu'on a reçu un nombre de réponses à cette question. Je vous en remercie encore. Nous allons passer à la quatrième question. Où croyez-vous que la transcription devrait également être incluse? Au sein des groupes de travail, dans les équipes de travail spéciales, au sein des groupes ad hoc, pour les appels des RALO, pour les appels d'ALAC, pour les appels du CCWG ou pour les autres unités constitutives? Nous allons vous donner quelques instants pour voter, s'il vous plaît.

ALAN GREENBERG : Ici, il faudrait que l'on puisse choisir plusieurs réponses.

GISELLA GRUBER : Oui, Alan. Le problème est que Adobe Connect ne nous permet pas de sélectionner plus d'une réponse. C'est quelque chose qui nous inquiète. Mais, j'espère qu'il y aura un consensus général là-dessus ou que l'on ait une idée générale de ce que les gens pensent plutôt qu'un consensus. Finalement, pour accélérer un peu et pour permettre à Alan de reprendre la parole, nous avons une dernière question. Est-ce que vous avez des commentaires finaux, d'autres remarques à faire?

Cela dit, je vais maintenant redonner la parole à Alan, parce que nous avons conclu les questions. Je vais vous demander d'écrire également les commentaires en anglais, en français ou en espagnol, parce que nous allons les faire traduire, si besoin. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Merci. Gisella, vous pourrez me demander tout à l'heure quelles sont mes autres remarques, parce qu'il faut que je parle en ce moment. On finit un peu avant l'heure, en dépit de notre ordre du jour qui était très chargé. On était un peu en retard à un moment donné. Je vous remercie tous de votre attention et du travail que vous avez fait. Je pense que cette réunion a été bonne. C'est ce que je sens, en tout cas. J'espère qu'elle aura été bonne pour vous. J'espère vous revoir sur les listes des téléconférences et au cours des prochaines semaines.

GISELLA GRUBER : Merci, la discussion est maintenant close. Le lieu sera déconnecté.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]